

INTEGRER L'ASSOCIATION en tant que MEMBRE ADHERENT (Participation à l'ensemble des activités)

L'association met à votre portée des actions thérapeutiques ou autres susceptibles de vous accompagner sur votre chemin de guérison et sur la voie d'un mieux-être au quotidien. Notre ambition est de vous aider à retrouver une liberté par rapport au symptôme ou au trouble qui vous concerne et d'améliorer sensiblement votre quotidien, en tout domaine. Et même si nous nous engageons à vos côtés **c'est votre énergie, votre détermination et votre motivation qui vous aideront à surmonter l'épreuve du T.C.A.**

Principes fondateurs de l'association

Pleine Parole a pour vocation de :

- Redonner aux mots, à l'expression verbale sa dimension informative, cathartique et thérapeutique,
- Proposer des activités, des rencontres, des lieux d'écoute et d'échange pour toute personne en difficulté psychologique et qui ne trouve pas de solution de prise en charge par le biais des propositions de soins et d'accompagnement actuelles dans le domaine concerné.
- Proposer un lieu intermédiaire où rompre sa solitude dans l'attente ou à la suite d'une prise en charge institutionnelle,
- Retrouver et consolider un lien social, une facilité d'expression, par des méthodes simples comme le groupe de parole ou l'activité de loisirs...

Procédure d'intégration des membres Adhérents

A - Participation à une réunion d'information ou rendez-vous individuel, lors desquels sont données l'ensemble des explications relatives au fonctionnement de l'association :

- Les présentes règles de fonctionnement,
- Une présentation succincte de chacun des ateliers,
- Echange sur possibilité d'accès aux ateliers en fonction des places disponibles,
- Un questionnaire d'entrée permettant de mieux appréhender votre situation au jour j,
- Une demande d'adhésion, accompagné d'un chèque de 70 euros (1^{er} trimestre de participation)

B – Adhésion / Cotisation / Droit d'entrée

L'adhésion annuelle en tant que **membre adhérent** donne accès à **l'ensemble des activités** organisées par l'association.

Le montant de l'adhésion annuelle pour ce statut est de 280 euros. Elle est payable en une fois, au semestre (140 euros) ou encore au **trimestre (70 euros)**.

Elle est payable en début de période. Tout trimestre commencé est dû.

Ce statut de membre dispense du paiement de droit d'entrée, de cotisation annuelle... et garantit une priorité d'accès sans autres frais à l'ensemble des activités déjà organisées par l'association ou qui pourraient se développer durant l'année.

C- Concernant les ateliers thérapeutiques :

- **La durée de participation** minimale préconisée par l'association est d'une année. C'est le temps nécessaire pour voir apparaître de véritables changements dans votre quotidien, notamment concernant les Troubles du Comportement Alimentaire. L'adhésion peut être renouvelée d'année en année.
- **Séances d'essai.** Elles ne sont pas possibles afin de ne pas perturber les groupes en place. La participation de base est d'un trimestre au terme duquel seulement, vous pourrez éventuellement prendre la décision de ne pas poursuivre.

- **Places réservées** : une fois la décision prise d'intégrer un atelier thérapeutique, votre place vous est personnellement réservée. Vous serez donc attendu(e) à chacune des sessions organisées.
- **Assiduité / Régularité** : il vaut mieux ne pas choisir trop d'ateliers mais assurer sa présence à toutes les rencontres. Les absences et participations irrégulières pénalisent sévèrement le fonctionnement des groupes. L'association tient à jour un tableau de présence au sein des ateliers.
- **Absences / Radiation des ateliers** : Au-delà de 3 absences et sans réponse à nos mails, nous nous réservons la possibilité de libérer votre place au sein des ateliers. En cas d'absences aux ateliers, l'adhésion réglée ne sera pas remboursée. L'adhésion en effet, n'est pas dépendante des ateliers thérapeutiques mais donne accès à l'ensemble des activités. C'est pourquoi une non-participation à une activité malgré son inscription ne peut diminuer le montant de l'adhésion.
- **Les points de situation** : Concernant votre parcours au sein de **Pleine Parole**, vous pourrez toujours solliciter un avis, un échange, un point avec un responsable de l'association. Celui-ci se fera sur rendez-vous et est également inclus dans votre adhésion annuelle. Ces rendez-vous d'accompagnement ne pourront en aucun cas se substituer à des séances de thérapie individuelle.
- **Confidentialité** : **Une confidentialité totale est garantie par rapport à l'extérieur.** Toutefois les animateurs d'activité peuvent être amenés à échanger des informations relatives à votre parcours au sein des activités.
- **Respect du cadre** : en intégrant les ateliers, vous vous engagez à respecter l'ensemble de ces consignes.

Pour conclure :

La motivation, l'investissement personnel, l'assiduité... sont gages de réussite et d'efficacité. Nous serons à vos côtés pour vous le rappeler. Nous vous proposons de vous accompagner en nous appuyant ensemble sur la solidité d'un cadre nécessaire à toute alliance thérapeutique. Par le respect de celui-ci, nous espérons pouvoir répondre le mieux possible à vos attentes, à vos besoins d'expression et de lien social...

OU

INTEGRER L'ASSOCIATION en tant que MEMBRE de SOUTIEN
(En attendant d'être prêt pour un engagement soutenu, en attendant que des places se libèrent ou la création de nouvelles activités,...)

En cas d'hésitation ou de temps de réflexion nécessaire avant un engagement en tant que membre adhérent, vous pouvez devenir à minima **membre de soutien**.

Aucune obligation liée à ce statut, pour une adhésion **annuelle de 30 euros**, vous restez informée de la vie de l'association et vous contribuez au développement de l'ensemble des activités !

Un premier pas au sein de **Pleine Parole**, en quelque sorte !

